

## Séance du 27 février 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER, est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Benoit GIACOMINI qui donne pouvoir à M. Cédric LINDECKER, M. Michaël TAILLARD à M. Sébastien BONNET et Mme Claudine REGAZZONI, excusée.

Début de séance : 20h35

Le compte rendu de la séance du 24 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité

### Délibérations :

#### 1/ Francas : signature de la nouvelle convention de prestations de service

Monsieur le Maire rappelle que le 2 mai 2015, les communes de Mamirolle Le Gratteris et La Chevillotte ont signé avec l'Association Les FRANCAS du Doubs une convention de prestations de service pour l'animation et la gestion d'un centre de loisirs éducatifs périscolaire et extrascolaire pour les enfants d'âge maternel et primaire.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2018 et devant être modifiée pour y supprimer l'animation des Nouvelles Activités Périscolaires mise en place en septembre 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée la nouvelle convention rédigée à cette occasion.

Il précise que cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de prestations de service « Tous ensemble, éduquer pour demain » avec les FRANCAS du Doubs au nom de la commune.

**pour : 10                  contre : 0                  abstention : 0**

#### 2/ CAGB : convention de groupement de commandes permanent

Le Maire présente le projet de délibération et de la convention et demande aux conseillers de se prononcer sur l'adhésion à la convention de groupement de commande permanent. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

**pour : 10                  contre : 0                  abstention : 0**

#### 3/ Dépenses en investissement avant vote du budget

Le Maire rappelle l'article L1612-1 du CGCT qui permet, par délibération de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans les conditions exposées.

**pour : 10                  contre : 0                  abstention : 0**

#### 4/ ONF : programme des travaux forestiers 2019

Monsieur Sébastien BONNET présente le devis de travaux proposé par les services de l'ONF. Ce devis porte sur des travaux sylvicoles localisés sur les parcelles 4j, 20, et 14j.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis pour un montant de 4786.60 € HT soit 5265.26 € TTC. Cette somme sera inscrite sur le budget Commune 2019 en investissement compte 2117

**pour : 10                  contre : 0                  abstention : 0**

## **5/ cartes avantages jeunes 2019-2020**

Monsieur le Maire propose la reconduction de l'offre sur réservation de la carte avantages jeunes aux enfants âgés de 11 ans (scolarisés au collège à la rentrée 2019) à 20 ans (nés en 1999), et domiciliés à Le Gratteris. Cette carte sera vendue à la commune par le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté), 7 € l'unité.

**pour : 10      contre : 0      abstention : 0**

**Fin de la séance : 21h00**

Vu pour être affiché le 8 mars 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire,  
Cédric LINDECKER